REGLEMENT : Les 24 Heures Beursault d'ACLARON

Le concours des 24 Heures Beursault d'ECLARON se déroule selon ce règlement :

1) Départ le samedi à 15h, arrêt le dimanche à 15h, la dernière flèche sera tirée sur la butte maitresse.
2) Tir par équipe de 3 archers tirant tous avec le même type d'arc, Arc Classique ou Arc Compound
3) Les équipes peuvent être mixtes.
4) Chaque équipe est composée d'un archer A , un archer B, un archer C
5) Chaque archer garde sa position durant toute la compétition.
 Seule une dérogation spéciale autorisée par l'arbitre responsable pourra être accordée pour problème de santé. L'archer ne pouvant tirer sera remplacé pour le tir Beursault en cours par un autre archer de la même équipe. L'archer malade pourra rependre le tir sur le Beursault suivant selon l'ordre initial.
6) Tous les archers doivent appartenir à une catégorie d'âge tirant le Beursault à 50m
7) A tout moment des 24 heures, un archer de chaque équipe doit se trouver dans le jeu d'arc
8) Chaque peloton sera constitué de 6 archers maximum, il y aura donc 6 équipes maximum par allée de tir.
9) Déroulement sur 2 allées de tir :
 a) Tous les archers A tirent le 1er Beursault : 2 haltes d'essai + 40 haltes de tir compté
 b) Les archers B devront être prêts à entrer dans le jeu d'arc avant la fin du tir.
 c) Quand un peloton à terminé les 40 haltes, il attend que l'autre peloton de l'autre allée termine aussi ses 40 haltes.
 d) Les 2 pelotons quittent ensemble le jeu d'arc et les 2 pelotons des archers B entrent alors dans le jeu d'arc.
 e) Ainsi de suite pour les archers C, puis à nouveau les archers A …..
 f) Le dernier Beursault sera arrêté quand les 24heures seront atteintes et les dernière flèches tirées vers la butte maitresse.
10) Chaque tir Beursault complet sera compté pour chaque archer, et sera donc qualificatif pour le CF.
11) Le comptage des points se fera en totalisant tous les points réalisés par chaque équipe sur les Beursault complet, à ce total sera ajouté le nombre de points réalisé sur les haltes du dernier Beursault. A des fins d'équité, seules le plus petit nombre de haltes réalisées entre les 2 allées sera compté.
 Exemple : sur le dernier Beursault, arrivé aux 24 heures

Les archers de l'allée 1 ont tirés 12 haltes et ceux de l'allée 2 en ont tirés 15.

Seuls les points réalisés sur les 12 haltes seront comptés pour toutes les équipes (de l'allée 1 et de l'allée 2)

12) Au bout des 24 heures tous les archers de chaque équipe devront être présents, sous peine de disqualification de l'équipe.
13) Lors de chaque tir Beursault le comptage se fera selon le règlement de la FFTA (hors tir du bouquet)
14) Un arbitre sera toujours présent dans le jeu d'arc.
15) Au moins un marqueur sera présent pour chaque allée.
16) A l'issue de la compétition le classement sera annoncé et les récompenses données pour les équipes CLASSIQUE et COMPOUND
17) En cas d'incident matériel en cours de tir, l'archer pourra réparer durant 15minutes maximum, il rattrapera les flèches manquantes à la fin du Beursault en cours.
18) En cas d'incident matériel au moment d'entrer dans le jeu d'arc, 15 minutes maximum seront accordées pour réparer, l'archer devra, en fin de tir, rattraper uniquement les flèches non tirées, mais il n'aura pas de flèches d'essai.
19) Les 15 minutes écoulées, si l'archer ne peut revenir tirer, l'équipe sera alors éliminée.
20) Tous les archers devront avoir un comportement correct, comme il se doit dans un jeu d'arc et comme la FFTA le décrit. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par l'arbitre présent dans le jeu d'arc, avec l'accord de l'arbitre responsable.
La gradation des sanctions est : un avertissement, 2eme avertissement, au 3eme avertissement l'archer sera exclu du jeu et l'équipe sera éliminée.
21) En cas d'élimination de l'équipe les scores réalisés sur les Beursault complets seront envoyés à la FFTA
22) En cas d'élimination l'équipe ne sera pas classée.
23) Dans tous les cas les mises pour l'inscription ne seront pas remboursées.
24) Des nouvelles cartes seront installées lors de chaque nouveau Beursault
25) Chaque archer est responsable de son matériel, bris ou perte de flèches seront donc à sa charge. En cas de bris ou perte d'arc, l'archer pourra faire intervenir son assurance FFTA ou autre. En aucun cas la compagnie organisatrice ne pourra être mise en cause.
26) Les locaux sur site peuvent permettent l'installation de couchages et la pelouse peut aussi être utilisée pour y installer des tentes de camping.
27) Les personnes et archers ne tirant pas ne devront pas gêner les archers en train de tirer et les archers qui se reposent.

28) Le trophée, récompense à l'équipe vainqueur sera en dépôt pendant un an au club vainqueur, si l'équipe est constituée d'archers d'un même club, ou restera en dépôt à la compagnie d'arc d'Eclaron si l'équipe victorieuse est composées d'archers de plusieurs clubs. Ceci vaut pour les 2 armes.
29) Le trophée sera remis en jeu l'année suivante, à charge du club dépositaire du trophée de le faire parvenir en temps voulu l'année suivante au près de la compagnie d'arc d'Eclaron.
30) Chaque archer des 2 équipes victorieuses se verra offert une récompense individuelle.